

12- Itinéraires de découverte : état des lieux

I) Définition de la mesure

Etat des lieux concernant l'organisation des IDD : discipline des enseignants intervenant dans les IDD, modalités de financement (HP, HSA, ...), activités et projets mis en œuvre...

II) Exposé des motifs

Les itinéraires de découverte sont organisés à raison de deux heures hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps de la classe afin de permettre aux élèves de s'investir dans des projets interdisciplinaires et de travailler de façon autonome ou en groupes. Ils portent sur au moins deux disciplines.

Deux heures professeurs sont attribuées aux collèges pour leur organisation. Dans le cadre de son autonomie, l'établissement peut procéder à des groupements d'élèves de plusieurs classes d'un même niveau.

III) Références juridiques

Les itinéraires de découverte s'inscrivent dans le cadre des enseignements obligatoire (arrêté du 14 janvier 2002)

IV) Méthodologie

Il conviendra de décrire les différentes organisations et modalités de financement (en termes de moyens horaires), d'indiquer les évolutions qui pourraient être envisagées en recherchant l'optimisation en terme d'organisation et de coût.

FICHE ACADEMIQUE

IDD Etat des lieux

ACADEMIE DE :
Nom du correspondant :
N° téléphone :
Adresse courriel :

- I) Eléments de mise en œuvre
 - A) Les contraintes

 - B) Les éléments facilitateurs

 - C) Description de l'organisation des IDD

 - D) Gain proposé en emplois

- II) Détail des éléments du calcul